

**Le 12 décembre 2022**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 12 décembre 2022 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Marlene Boudreau  
Kathy Burke  
Johanne Clark  
Katrina Keating

Greffière-trésorière adjointe: Maxine Matthews

Sont absentes

Conseillères: Nancy Clark  
Miranda Matthews

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**

**N2022-163** La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R2022-164** Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
  - 1.1 Mot de bienvenue
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Approbation du procès-verbal
  - 1.4 Correspondance
    - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
      - 1.4.1.1 Comité ZIP – Demande d'appui – Mise en valeur des milieux humides
2. Actes administratifs du conseil
  - 2.1 Rapports administratifs
    - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
    - 2.1.2 Embauche de concierge – Statut occasionnel (liste de remplacement)
    - 2.1.3 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
  - 3.1 Offre de services – Judith Landry

- 3.2 Déclaration des élus municipaux – Registre public
- 3.3 Calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil
- 3.4 Programme d'aide à la voirie locale – Sous -volet –  
Projets particuliers d'amélioration par circonscription  
électorale (Travaux routiers 2022)
- 3.5 Refinancement du Règlement d'emprunt 2017-001
- 3.6 Refinancement du Règlement d'emprunt 2017-001 –  
Acceptation de l'offre
- 4. Affaires diverses
- 5. Période de questions
- 6. Clôture de la séance

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022.

R2022-165

Sur une proposition de Marlene Boudreau  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D' le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2022.**

### **CORRESPONDANCE**

N2022-166

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE**

#### **COMITÉ ZIP – DEMANDE D'APPUI MISE EN VALEUR DES MILIEUX HUMIDES**

**ATTENDU QUE** le Comité ZIP demande l'appui de la Municipalité de Grosse-Île pour leur projet de la mise en valeur des milieux humides et naturels de haute valeur écologique situés sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse-Île a à cœur la préservation de la biodiversité de son territoire et soutient les initiatives de mise en valeur des milieux humides et hydriques de l'archipel ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

R2022-167

Sur une proposition de Marlene Boudreau  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île appuient, par la présente, le Comité ZIP dans leur projet de la mise en valeur des milieux humides et naturels de haute valeur écologique situés sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

**QU'**une contribution en nature équivalente à 2 000\$ soit accordée qui se traduira notamment en rencontres et échanges avec le Comité ZIP afin de partager nos connaissances et participer à la priorisation des milieux humides à valider.

## **RAPPORTS ADMINISTRATIFS**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**R2022-168**

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**D'**approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 30 novembre 2022 au montant de 134, 548.07\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

### **EMBAUCHE DE CONCIERGE – STATUT OCCASIONNEL (LISTE DE REMPLACEMENT)**

**N2022-169**

REPORTÉ

### **COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA- MADELEINE – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR**

**N2022-170**

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui a eu lieu mardi le 8 novembre 2022 et a présenté ses mises à jour aux membres du conseil en conséquence.

## **ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL**

### **OFFRE DE SERVICES JUDITH LANDRY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse-Île recherche activement les services d'un inspecteur municipal depuis le mois de juin 2022;

**ATTENDU QUE** la délivrance des permis et certificats est temporairement suspendue depuis le 19 septembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse-Île a reçu une offre de services de Judith Landry, consultante en urbanisme et géomatique, pour exercer les fonctions d'inspectrice municipale et pour offrir un accompagnement en urbanisme à la Municipalité de Grosse-Île;

### **EN CONSÉQUENCE**

**R2022-171**

Sur une proposition de Kathy Burke  
Appuyée par Katrina Keating

Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** l'offre de services reçue de Judith Landry, consultante en urbanisme et géomatique, pour exercer les fonctions d'inspectrice municipale et pour offrir un accompagnement en urbanisme à la Municipalité de Grosse-Île, du 22 mai 2023 jusqu'au 15 octobre 2023, au montant de 20, 767.36\$ (taxes incluses) soit acceptée.

**QUE** la greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews soit, par la présente, autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse-Île, l'offre de services reçue de Judith Landry.

### **DÉCLARATION DES ÉLUS MUNICIPAUX REGISTRE PUBLIC**

**ATTENDU QUE** l'Article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) stipule que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée, laquelle ne doit pas être supérieure à 200\$, doit faire l'objet, dans les 30 jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière-trésorière de la municipalité;

**ATTENDU QUE** l'Article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) précise également que la greffière-trésorière doit déposer au conseil un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2022-172

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île prennent acte du dépôt de l'extrait du registre public des déclarations et, qu'aucune déclaration n'a été faite par les élues de la Municipalité de Grosse-Île pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

### **CALENDRIER 2023 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

**ATTENDU QUE** l'Article 148 du *Code Municipal du Québec* stipule que le conseil d'une municipalité locale doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

### **EN CONSÉQUENCE**

R2022-173

Sur une proposition de Marlene Boudreau

Appuyée par Johanne Clark  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil soit établi comme suit : ces séances auront lieu les lundis et débuteront à 18h30 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Ile :

16 janvier	10 juillet
13 février	14 août
13 mars	18 septembre
17 avril	16 octobre
8 mai	13 novembre
12 juin	11 décembre

**QU'**un avis public soit affiché à cet effet, conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –  
SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION  
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE  
(TRAVAUX ROUTIERS 2022)**

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse-Île a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés,

sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**

R2022-174

Sur une proposition de Katrina Keating  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Grosse-Île approuvent les dépenses d'un montant de 27, 218.01\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-001**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Grosse-Île souhaite emprunter par billets pour un montant total de 130 300 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-001	130 300 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**EN CONSÉQUENCE**

R2022-175

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Marlene Boudreau  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 décembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse, Diana-Joy Davies et la greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	23 500 \$	
2024.	24 700 \$	
2025.	26 000 \$	
2026.	27 300 \$	
2027.	28 800 \$	(à payer en 2027)
2027.	0 \$	(à renouveler)

**REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-001  
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Grosse-Île a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2022, au montant de 130 300 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES**

23 500 \$	5,02000 %	2023
24 700 \$	5,02000 %	2024
26 000 \$	5,02000 %	2025
27 300 \$	5,02000 %	2026
28 800 \$	5,02000 %	2027
Prix : 100,00000	Coût réel : 5,02000 %	

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

23 500 \$	5,05000 %	2023
24 700 \$	4,90000 %	2024
26 000 \$	4,80000 %	2025
27 300 \$	4,70000 %	2026
28 800 \$	4,60000 %	2027
Prix : 98,34700	Coût réel : 5,32712 %	

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE**

R2022-176

Sur une proposition de Johanne Clark  
Appuyée par Kathy Burke  
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Grosse-Île accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES RAMEES pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2022 au montant de 130 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-001. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

N2022-177

Aucun membre du public n'est présent

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

R2022-178

Sur une proposition de Marlene Boudreau, la séance est levée à 19h45.

---

Diana-Joy Davies  
Mairesse

---

Maxine Matthews  
Greffière-trésorière adjointe